



EDITION N° 5

Juillet 2021



Domart sur la Luce

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Chers administrés,

Ce début d'année, malgré les contraintes d'un nouveau confinement, est porteur d'espoir avec la mise en place de la vaccination.

L'objectif d'une immunité globale est à portée de main, et nous permettra de reprendre les activités sportives, sociales et associatives auxquelles vous aspirez.

Malgré quelques tumultes de réunions, l'équipe municipale garde son cap et reste impliquée dans les décisions qui ont permis de bâtir le programme 2021.

Un grand merci à Sophie et Pauline qui s'impliquent au quotidien pour la réussite de nos objectifs qui sans elles ne pourraient aboutir, mais aussi pour la créativité de Peter, toujours volontaire dans cette aventure.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ces projets par la diffusion de prochains bulletins municipaux.

Prenez soin de vous, faites-vous vacciner, et passez une agréable période estivale.

Joël WALLET

Vacances dans les services communaux : Nous souhaitons de bonnes vacances bien méritées à notre personnel communal.

Mairie :

Pendant la période du 12 au 30 juillet prochains, ces dates incluses, une seule séance d'ouverture au public par semaine sera maintenue : le mardi de 17h à 19h. Pour les urgences et seulement pour cela, le maire et les adjoints sont joignables par téléphone.

Agence postale : Elle sera fermée les 15 et 16 juillet puis du 23 juillet au 13 août prochains, ces dates incluses.

Budget 2021 :

Le conseil municipal a adopté le projet de budget 2021.

Quelques précisions utiles :

La CCALN ne finançant plus la défense incendie, la somme de 11 000 € revient à la charge de la commune pour cette dépense spécifique.

Les gros travaux prévus sont les suivants (à noter qu'il s'agit de travaux de réfection suite aux mauvaises surprises présentées dans notre bulletin n°4) :

- Réparation de la charpente sous le clocher de la mairie : 1 175,00 € HT - 1 410,00 € TTC
- Mise en peinture des poteaux et sablières du clocher de la mairie : 2 620,00 € HT 3144,00 € TTC
- Réparation de soudure des chéneaux de la toiture mairie-école : 787,50 € HT - 945,00 € TTC
- Nettoyage des chéneaux de l'église : 450,00 € HT - 540,00 € TTC
- Réparation de la poutre et pose d'un poteau métallique sous le clocher de l'église : 820,00 € HT - 984,00 € TTC
- Habillage des corniches en pierre sur la toiture de la mairie-école : 9 042,20 € HT
10 850,64 € TTC

Tous ces gros travaux devraient être réalisés en juillet.

Malgré ces dépenses imprévues le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, **de ne pas augmenter les taux des différents impôts.**

Voici donc les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- 36,94 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 30,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 19,89 % pour la CFE

Documents récemment distribués :

Documents publicitaires :

A la demande du SMITOM qui gère la gestion des ordures ménagères, nous avons distribué récemment un autocollant à placer sur votre boîte aux lettres si vous ne désirez plus être envahis par la publicité. Une étude sur ce sujet estime que ces pubs représentent environ 40 kg par an par foyer. Bien évidemment cela grève les factures (taxe ordures ménagères) et a un impact défavorable sur l'environnement !

Formation gratuite aux usages et outils numériques :

Une fiche d'inscription pour apprendre à utiliser les outils informatiques ou à mieux les maîtriser vient également de vous être adressée. Les séances, menées par une formatrice recrutée par la CCALN, pourront peut-être avoir lieu dans notre commune si les demandeurs sont suffisamment nombreux.

Divers :

Ordures ménagères :

Nous déplorons l'attitude de certaines personnes qui ne respectent pas les consignes de tri sélectif. Nous avons constaté le dépôt de sacs d'ordures ménagères près des containers à verre ainsi que de gros emballages emplis de cannettes vides en grand nombre. Ces agissements sont inacceptables et sont passibles de poursuites pénales.

Toujours au sujet des ordures ménagères, nous vous rappelons que le calendrier de ramassage a changé. Désormais les sacs noirs sont ramassés le lundi matin, les sacs jaunes et les sacs bleus alternativement

le mardi matin. Pensez à les sortir la veille au soir car le ramassage se fait tôt dans la matinée !

Aspect du village :

La municipalité fait de son mieux pour que notre commune présente un aspect propre et agréable et nous espérons que cela vous convient. Mais nous ne pourrons arriver à un résultat satisfaisant et durable sans votre concours, et il faut malheureusement admettre que certains ne se sentent pas concernés ! Pour rappel, chacun doit tenir propres trottoir et caniveau devant sa propriété ((règlement sanitaire départemental et arrêté municipal du 25/06/2019). Notre employé communal n'est pas là pour effectuer cette tâche à la place des habitants, sauf évidemment dans certains cas particuliers (personnes âgées, handicapées, locaux inoccupés etc...). Certaines propriétés pourtant occupées présentent un aspect lamentable. Nous vous rappelons que les chardons et les orties doivent être coupés avant le 14 juillet pour éviter leur prolifération (selon le règlement sanitaire départemental). La météo actuelle favorisant la pousse rapide de la végétation, il faut donc être réactif !

Location de l'ancien logement de la Poste :

Les candidatures ont été nombreuses et cinq d'entr'elles ont été présentées de façon anonyme au Conseil Municipal. M ACCULON et Mme MALHAPREZ ont été retenus et deviennent donc locataires à dater du 1^{er} Juillet, en contrepartie d'un loyer mensuel de 550€. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Rénovation du bâtiment rue des prêtres :

Ce local communal grâce aux bons soins de (entreprise d'insertion) maintenant un tout autre communal vient d'y être employé y trouvera plus pour ses activités



vient d'être rénové
La Maisonnée
et présente
aspect. L'atelier
installé et notre
d'espace et de clarté
professionnelles.

14 Juillet :

Le Comité des Fêtes étant en attente de renouvellement, la commune organisera seule une petite manifestation présentée dans le document joint au présent bulletin. Bien évidemment, nous vous recommandons à nouveau le respect des consignes sanitaires en vigueur pendant la période à venir.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et de bonnes vacances.



Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel: mairie.domartsurlaluce@orange.fr Tél: 03 22 42 20 03 Fax: 03 22 42 25 81

Publication: WALLET Joël

Rédaction: CHOVAUX Bernard

Dans la série d'hier à aujourd'hui

La Poste :

